

Procès verbal du conseil municipal du vendredi 20 décembre 2024

- heure de début : 20h00

*appel des conseillers présents - vérification du quorum – des pouvoirs éventuels

*désignation secrétaire de séance

*approbation du procès-verbal du dernier conseil (15-11-2024)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels : **M Yves SEYTRE absent donne pouvoir écrit à M André GARNIER ; Mme CHARROIN Marianne est absente.** Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

*M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) **M Michel BERTHOLON est désigné secrétaire de séance**

*M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter – **le compte rendu du dernier conseil municipal du 15 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents**

M le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à l'étude de 3 sujets supplémentaires, à savoir : validation du principe de transfert des résultats Assainissement ; convention de délégation du personnel communal Assainissement à la communauté de communes Haut Pays du Velay communauté à compter du 1^{er} janvier 2025 ; soutien aux populations de Mayotte victimes de la tempête Childo

Il est demandé l'avis du conseil municipal pour l'ajout de ces 3 points : avis favorable

* **frais de branchement assainissement à refacturer 2 rue du Lavoir**

Conformément à la délibération 2023-18 du 24 mars 2023 qui décidait la facturation réelle des coûts de raccordement au réseau Eaux Usées au demandeur pour un raccordement en limite de propriété, il convient de refacturer au Gite des 3 Soleils 2 rue du Lavoir 43220 ST JULIEN MOLHESABATE les frais de branchement au réseau d'eaux usées communal pour un montant de 1 794 € TTC selon facture établie par l'entreprise Mazet TP de RIOTORD ; la commune n'ayant obtenu aucune subvention

Il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable du conseil municipal (-1 abstention Mme FAYARD Marie-Hélène concernée par le sujet)

* **amortissements travaux et subventions assainissement tranches 2 et 3 Le Bourg avant transfert au 1^{er} janvier 2025 à HPVc**

Afin de faciliter le transfert assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines à Haut Pays du Velay communauté (délibération 2024-59 du conseil municipal du 15 novembre 2024) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'amortir les travaux et subventions du réseau assainissement pour les tranches 2 et 3 du bourg de ST JULIEN MOLHESABATE pour la totalité des dépenses s'élevant à 112 024.87 € TTC sur une durée de 50 ans et pour la totalité des recettes s'élevant à 54 059.13 € sur une durée de 50 ans

Ces données sont transférées à Haut Pays du Velay communauté en charge de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

* **créances éteintes/admission en non-valeur assainissement avant transfert au 1^{er} janvier 2025 à HPVc**

Il n'y a finalement que des restes à recouvrer pour l'EAU POTABLE qui concerne des montants inférieurs à 15€ pour lesquels la Trésorerie d'Yssingaux ne procède pas à des poursuites

Néant pour l'assainissement

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2023	T-14		2 701241--	DOURET Jocelyn	300-DIVERS	1,46	1,46	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2023	T-14		1 7011--	DOURET Jocelyn	300-DIVERS	12,38	12,38	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-3		1 7011--	DE FRAMOND Alai	300-DIVERS	25,52	0,52	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	R-1-75		1	GRAND Bernard	EA1-EAUX	87,48	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL									14,39

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour annuler 14.39 € sur exercice antérieur du budget Eau : avis favorable à l'unanimité des membres présents

* tarif EAU 2025 avec nouvelles redevances Agence de l'Eau

Pour 2025, la réforme des Redevances des agences de l'eau se traduit par :

La suppression des redevances pour « pollution d'origine domestique : 0.230€/m³ » et « modernisation des réseaux de collecte : 0.160€/m³ (non assujetti TVA) », remplacées par :

- une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés au service public de l'eau (commune) : **0.33€/m³** (seules les consommations pour les activités d'élevage lorsque l'eau consommée fait l'objet d'un comptage spécifique conserve une exonération)

-deux redevances pour « performance des services publics de l'eau (commune : 0.10€/m³ x coeff 0.2 = **0.02€/m³**) et de l'assainissement collectif (HPVc : 0.084€/m³) dont le taux sera modulé en fonction de la performance atteinte à compter de l'exercice 2026 sur la performance 2024 ; pour 2025, les coefficients de performance seront neutralisés.

Pour mémoire, redevance annuelle « fonds de péréquation » reversée au Département de Haute-Loire pour **0.02€/m³** d'eau vendu sans TVA (2024 : 285 € 14250 m³ x 0.02 €)

Pour 2025 des nouveautés concernant les tarifs de l'eau : 2 tarifs :

- Un pour les particuliers avec des prix progressifs selon les tranches de consommation
- Un pour les agriculteurs : un prix unique quelle que soit la consommation.

PRIX UNITAIRES			
EAU	Tarif 2023-2024		Tarif 2024-2025
0 à 30 m ³	0,74 €	0 à 30 m ³	0,80 €
de 31 à 100 m ³	0,79 €	de 31 à 100 m ³	0,80 €
de 101 à 800 m ³	0,69 €	de 101 à 800 m ³	0,80 €
au dessus de 801 m ³	0,52 €	Agriculteurs sans tranches	0,65 €
Abonnement annuel	60,85 €	Abonnement annuel	63,82 €

Pour l'assainissement, les tarifs 2025 ont été votés par la Communauté de Communes du Haut-Pays-du-Velay

PRIX UNITAIRES

ASSAINISS.	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
0 à 130 m3	0,68 €	0,72 €
au dessus de 131 m3	0,26 €	
Abonnement annuel	54,00 €	58,00 €

VERIFICATION	Tarif 2023-2024	Tarif 2023-2024
120 m3 Eau Potable	1,27 €	1,33 €
120 m3 Assainissement	1,13 €	1,20 €
Abt EP 40% maxi du total	40%	40%
Abt ASS 40% maxi du total	40%	40%
120 m3 Eau Potable	152,15 €	159,82 €
120 m3 Assainissement	135,60 €	144,40 €

Il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable du conseil municipal pour :

EAU POTABLE COMMUNALE 2025 : une facturation annuelle avec suppression des tranches et création d'un tarif unique de 0.80€ht/m3 + création tarif exploitants agricoles à 0.65€ht/m3 (consommation professionnelle uniquement) + taxe redevance « consommation d'eau potable » 0.33€ht/m3 (exonération pour les élevages avec comptage spécifique ; reversée Agence de l'Eau Loire Bretagne) + taxe performance des services publics de l'eau 0.02€ht/m3 (reversée Agence de l'Eau Loire Bretagne) + taxe fonds de péréquation 0.02€/m3 d'eau vendu sans TVA (reversée au Département de Haute-Loire)

* tarifs salles 2025

	Lieu	Equip.	Nb Pers max	Prix pour le week-end	
				Résidents commune	Résidents hors commune
2024	Montregard	Salle + cuisine	180	500	650
	St Julien - Salle polyvalente	Salle + cuisine	60	120	200
	St Julien - Salle multiactivités	Salle + cuisine	105	319	375
	St Julien - Salle multiactivités	3 Salles + cuisine	176	425	500
			85%		
2025	St Julien - Salle polyvalente	Salle + cuisine	60	140	
	St Julien - Salle multiactivités	Salle + cuisine	105	250	320
	St Julien - Salle multiactivités	3 Salles + cuisine	176	420	540

Il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité

*** demandes d'adhésions des communes de ST ROMAIN LES ATHEUX, ST REGIS DU COIN, JONZIEUX ET ST MARTIN DE VALAMAS au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants**

Au vu des délibérations et des rapports d'incidence produits par les communes de ST ROMAIN LES ATHEUX, ST REGIS DU COIN et JONZIEUX, le bureau du Comité Syndical de Capture des Carnivores Domestiques Errants a accepté en date du 16 novembre 2024 l'adhésion de ces communes et a refusé l'adhésion de la commune de ST MARTIN DE VALAMAS.

La commune de ST JULIEN MOLHESABATE étant adhérente à ce syndicat (cotisation de 0.60€/habitant/an), le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces décisions

Il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

*** inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées PDIPR**

Le Département de la Haute-Loire propose l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins de randonnée, à maintenir leur caractère public et ouvert, et de ce fait, à garantir dans la durée la continuité des itinéraires de promenades et randonnées




La carte communale sur laquelle figurent tous les sentiers de petites et grandes randonnées tels qu'ils sont balisés sur le terrain et présentés dans les topo-guides édités par la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;



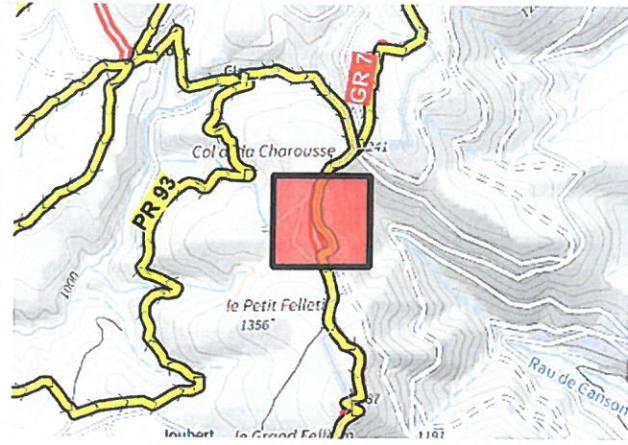
Type	N°Circuit	Nom du Circuit
GR	7	Du Pilat aux Cévennes
GR	65	Chemin de St Jacques de Compostelle
GR	430	Chemin de Saint-Régis
PR	178	Cellarier
PR	228	Le pont de Rochessac
PR	93	Le Grand Felletin
PR	90	Tredos

Légende

Circuits de randonnées

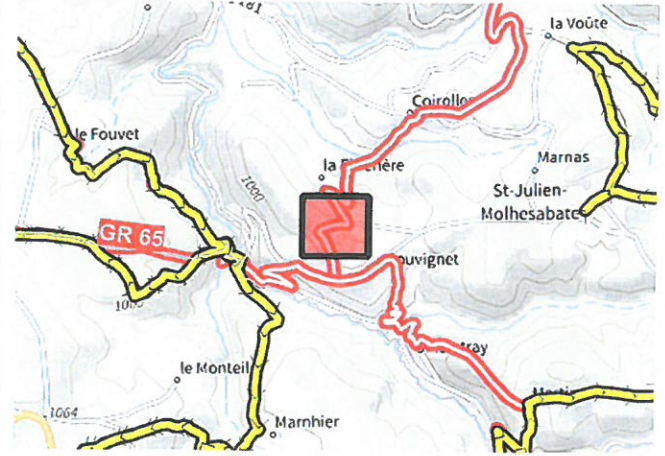
-  Petites randonnées (PR)
-  Grande randonnée (GR)
-  Grande randonnée de Pays (GRP)

-cartes permettant de localiser les tronçons des sentiers situés en dehors des chemins ruraux sur des parcelles privées



Liste des parcelles situées en dehors du domaine public et empruntées par les GR et les PR 'Respirando'

Commune	Parcelle	Lieu-dit	Type de propriété
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0019	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0020	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0024	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0050	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0073	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0074	LE FULTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AS0076	LE FULTIN	PRIVE



Liste des parcelles situées en dehors du domaine public et empruntées par les GR et les PR 'Respirando'

Commune	Parcelle	Lieu-dit	Type de propriété
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AC0067	BOIS DE BARREY	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	AC0068	BOIS DE BARREY	PRIVE



Liste des parcelles situées en dehors du domaine public et empruntées par les GR et les PR 'Respirando'

Commune	Parcelle	Lieu-dit	Type de propriété
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	BL0125	MARTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	BL0151	MARTIN	PRIVE
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	BL0152	MARTIN	PRIVE

Il est proposé au Conseil Municipal :

-de valider l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée ci-dessus en sachant que les tronçons des chemins situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR

-la commune s'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR, à les inscrire dans les éventuels documents d'urbanisme, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution en cas de vente ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

*** demande de signalétique de réduction de vitesse rue du Lavoir**

Considérant plusieurs demandes d'habitants de faire réduire la vitesse de circulation sur la rue du Lavoir, il est proposé aux élus un plan d'action :

- Mise en place de panneau de limitation de vitesse à 50 km/h aux 3 entrées de village
- Faire venir le radar pédagogique de la Communauté de communes
- Ecrire aux riverains afin
 - de leur indiquer que nous prenons en compte leur demande
 - mais qu'ils doivent faire preuve de la plus grande vigilance pour leurs enfants et animaux
 - de leur rappeler que le stationnement sur le bord de la route peut gêner la vision des conducteurs et diminuer leur capacité à réagir à temps en cas de danger.

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents – il est évoqué la possibilité à terme de poser une caméra

*** mandatement des dépenses d'investissement en début d'année 2025**

Considérant que des travaux d'investissement sont en cours et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget primitif en mars 2025 (étude et aménagement centre bourg, ...) M le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 à engager, liquider et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement 2024 (hors crédits afférents au remboursement de la dette)

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

***transfert assainissement/gestion Eaux Pluviales Urbaines au 1^{er} janvier 2025 à Haut Pays du Velay communauté**

Validation du principe de transfert des résultats Assainissement

M. le Maire rappelle les récentes délibérations actant la prise des compétences au 1^{er} janvier 2025 « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » par la Communauté de Communes Haut Pays du Velay communauté.

Le budget « assainissement » de la Commune sera clôturé au 31 décembre 2024 et il convient de fixer les modalités de transfert des résultats 2024

Suite à la décision du conseil communautaire du 16-12-2024, M le Maire propose au Conseil Municipal pour l'assainissement :

- le transfert intégral des résultats pour les budgets excédentaires (à ce jour : les résultats du fonctionnement et de l'investissement pour l'assainissement de ST JULIEN MOLHESABATE sont modérément excédentaires !), transfert fixé à 0 euros pour les budgets déficitaires. Le principe est que ces excédents « appartiennent » aux usagers du service de l'assainissement collectif et qu'il est donc normal de les transférer à la nouvelle structure en charge d'assurer le service à compter du 1^{er} janvier 2025.

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

Convention de délégation du personnel communal Assainissement

Selon décision de la Communauté de Communes Haut Pays du Velay communauté, il convient de signer avec chaque Commune une convention de délégation à compter du 1^{er} janvier 2025 avec :

- Définition de la répartition des tâches et du niveau de service par HPVc
- Réalisation par les agents techniques communaux de l'exploitation de l'assainissement et des eaux pluviales (sauf les STEP de Dunières et Montfaucon) : ouvrages, réseaux, équipements (bassins...) , espaces verts... + contrôle des branchements
- Transfert des contrats existants à HPVc
- Coût d'intervention : facturation au réel
 - o 22 € de l'heure (agents + petits matériels + véhicule léger)
 - o 42 € de l'heure (agents + gros matériels + véhicule technique)
- Facturation au trimestre
- Convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction (résiliation moyennant un préavis de 3 ans)

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité des membres présents

Soutien aux populations de Mayotte victimes de la tempête Childo

Il est proposé de verser 150 € de soutien soit à la Croix Rouge Française ou la Protection Civile française.

il est demandé au conseil municipal de délibérer : avis favorable pour un versement de 150 € à la protection civile française

* Question diverses

- **Colis de Noël** : 27 colis seront distribués avec principalement des produits du terroir : Eric et Marielle Pauchon (sirop, confiture), Walter Mazza (pâtes, biscuit), Nicolas Mahoudeau (miel) – en 2025, priorité au repas (modalités à définir ultérieurement)

- **Réparation des dommages provoqués par les intempéries** : dépôt d'un dossier de demande de subvention, aide de l'EPAGE : établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux pour les dégâts sur les berges, assurance Mairie pour certains ouvrages, participation des communes limitrophes : Montregard, Riotord pour les dépenses communes des ponts

- **Chantier du Centre-bourg** : appel de la décision de justice de la famille SAPEDE concernant la halle, boîte aux lettres à déplacer suite au début travaux parking mur soutènement - fin janvier 2025 : coupure électricité pour déplacement tableau électrique et lampadaire le bourg

- **Travaux d'amélioration des bâtiments communaux** : aides Leader à solliciter pour amélioration énergétique : isolation, changement ouvertures

- **Voiries** : dossier de subvention à déposer avant le 31 décembre 2024 pour réparations voiries communales dégradées

- **Porte église** : porte principale à décaper et repeindre – porte secondaire sensible aux variations climatiques récemment rabotée par Ets Durieux

- **Placard écran** dans la salle polyvalente pour stocker écran en cours d'étude par la menuiserie Charras à Dunières

Prévoir une rampe pour la descente dangereuse pendant l'hiver vers l'Eglise

Cordons lumineux église foudroyés par l'orage été 2024, à changer ou s'orienter vers un autre éclairage intérieur des vitraux par exemple, à définir ultérieurement

Calvaire les 3 croix : signalement d'une croix qui risque de tomber + pierre à cimenter vers Eglise

Prévoir la vidange d'eau de la maison du suc pour la période hivernale

Heure de fin : 21h38

Prochains conseils municipaux (sauf imprévus)

vendredi 24 janvier 2025

vendredi 28 mars 2025

vendredi 23 mai 2025

vendredi 25 juillet 2025

vendredi 26 septembre 2025

M le Maire CIBERT Gilles

Le secrétaire de séance BERTHOLON Michel



A blue ink signature of Gilles Cibert, the Mayor, written over a circular official seal of the commune of St-Julien-Molhes-Labatie, Haute-Loire.



A blue ink signature of Michel Bertholon, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.